

*Stage du 18/12/2012, Académie de Caen
Les nouvelles épreuves au Baccalauréat*

La dissertation :

Un intitulé connu, mais une épreuve nouvelle.

Objectifs de l'épreuve :

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
 - de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
 - de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
 - de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Les « objectifs de l'épreuve » figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

Structure de l'épreuve :

Le libellé du sujet de la dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique.

Il s'agit d'évaluer efficacement les compétences attendues en liaison avec le nouveau programme :

- connaissances : faits, notions, mécanismes,...
 - les compétences transversales appliquées à notre discipline : élaboration d'une problématique, raisonnement et argumentation.
-
-

Dossier documentaire :

Pour aider le candidat à asseoir son travail sur des informations précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit **ni borner son horizon** (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à un commentaire systématique et détaillé.

Il comporte 3 ou 4 documents de nature strictement factuelle.

Il s'agit principalement de données statistiques (graphiques, tableaux) ; un document-texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.).

Chaque document statistique ne devra pas dépasser 120 données chiffrées et le texte éventuel comporter plus de 2 500 signes.

Nature des informations apportées par le dossier documentaire :

On peut admettre comme texte un compte rendu statistique, une chronologie, un extrait d'entretien ou de sondage, etc.

On privilégiera, dans la mesure du possible, les sources statistiques en provenance des organismes de collecte et de traitement des données reconnus (Insee, Ined, OCDE, OMC, FMI, etc.).

Les notions des documents ne figurant pas dans les titres des thèmes et dans les deux premières colonnes du programme (ainsi que dans les acquis de première figurant en troisième colonne) devront être explicitées par une note.



Incidences sur les pratiques pédagogiques

- Le dossier documentaire ne peut plus être considéré comme une « boîte à idée » : il y a moins de documents et ils n'apportent pas d'éléments d'analyse ce qui suppose une plus grande mobilisation des connaissances afin de pouvoir éclairer le raisonnement à l'aide d'apports factuels.
 - Les élèves doivent faire preuve d'une plus grande autonomie : être capable de retrouver et lire les informations pertinentes pour étayer leur raisonnement.
 - Il conviendra donc de choisir des documents plus longs et plus factuels que d'habitude pour l'élaboration des cours et la construction de notions.
-
-

Contenu du sujet :

Le sujet porte sur un contenu figurant explicitement dans les indications complémentaires du programme ; son énoncé utilise les notions des titres des thèmes et des deux premières colonnes du programme ainsi que celles des acquis de première figurant en troisième colonne de ce même programme de terminale.

Ce sont surtout les indications complémentaires du programme de terminale qui délimite le champ des possibles en terme de sujets : « *le contenu du sujet figure explicitement dans les indications complémentaires* » (BO n° 7 du 06/10/2011)

Libellé du sujet :

Le libellé du sujet ne consiste pas en une question de cours.

Le candidat devant élaborer lui-même sa problématique, *“il convient d’éviter dans la mesure du possible les énoncés induisant un plan-type”* BO n°7.

Bien qu’il soit parfois souhaitable de préciser le cadre spatio-temporel, ce libellé doit éviter d’induire une description ou une reconstitution chronologique.

Il doit également éviter une réflexion purement prospective et ne pas porter sur la seule actualité qui ne fournit pas le recul suffisant pour guider la réflexion.

Plusieurs plans possibles sont donc envisageables

Les libellés suppose une interprétation du sujet car plusieurs problématiques sont possibles.

Plusieurs plans sont donc acceptables à partir du moment où ils traduisent une cohérence et ne sont pas hors-sujet.

L'éventail des réponses est donc élargi. La définition des plans acceptables se fera en commissions académiques d'entente et d'harmonisation qui se réunissent à l'occasion du baccalauréat avec l'aide des éléments du corrigé national.



Quelques réponses à quelques questions usuelles

- Faut-il renoncer au plan « oui-mais » ?

Non : il s'agit d'un plan possible mais non le seul. Le plan est une réponse à la problématique choisie, il peut donc y en avoir plusieurs d'acceptables.

- Comment exploiter correctement les documents ?

L'exploitation des documents fait partie de l'épreuve elle-même que les élèves doivent analyser à l'aide de leurs connaissances. Cependant, l'absence d'exploitation d'un document n'est pas nécessairement pénalisée.

- Est-il possible de croiser 2 questions différentes appartenant à la 1^o colonne du programme ?

Pas de croisement possible car les possibilités de sujets sont délimitées par la colonne 3 qui ne prévoit pas ces croisements.

Conclusion

La dissertation n'est pas, en soi, une pratique nouvelle dans notre discipline. Cependant, ses nouvelles modalités en fait une épreuve différente qui modifie nos apprentissages méthodologiques et didactiques, ce qui peut soulever de nombreuses interrogations :

